

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2026-02-02-03

Date de convocation : 16 janvier 2026

Date d’affichage : 04 février 2026

ACCUEIL DE LOISIRS DU PARC – MINI SEJOUR LA ROCHELLE – VACANCES DE PRINTEMPS 2026

Nombre d’élus : 27

Présents : 21

Représentés : 3

Votants : 24

L’an deux mille vingt-six, le 02 février, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s’est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Delphine FOURCADE, Patrick KOEBERLE, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Marie-Hélène HUCHET, Dominique SERVAIS, Salvador-Jean LUDENA, Sylvie HAUFF, Marc TIMSIT, Audrey de FORNEL, Jérôme DUVERNOY, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Roch DOSSOU, Pauline LACLEF, Dominique JAILLON, Loïc FLICHY, Magali PRADEL, Michel BOISRAMÉ, Morgane LAMBLIN

Absents ayant donné pouvoir : 3

Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Jean-Michel RAGUENES a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE

Absents : 3

Géraldine LARDENNOIS

Frédéric RAVEAU

Christophe VAN DER WERF

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU l’avis de la Commission enfance ;

CONSIDÉRANT que ce séjour se déroulera du lundi 20 au mardi 21 avril 2026, soit 2 jours et 1 nuit, et concernera un groupe de 24 enfants maximum (20 enfants minimum), âgés de 6 à 11 ans, accompagnés de 3 animateurs ;

CONSIDÉRANT le coût prévisionnel du séjour s’élevant à 3 378,34 € TTC comprenant :

- Les frais de transports SNCF (aller/retour gare Montparnasse – gare de La Rochelle Ville)
- Les frais d'hébergement avec pension complète à l'Auberge de Jeunesse de La Rochelle
- Les droits d'entrées pour l'aquarium de La Rochelle
- les droits d'entrée pour la visite des Tours de La Rochelle,
- la visite du Musée Maritime ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) **ACCEPTE** l'organisation d'un mini séjour pour les enfants de l'Accueil de Loisirs du Parc du 20 au 21 avril 2026 ;
- 2) **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à l'organisation de ce mini-séjour avec les prestataires du mini-séjour pour l'organisation du mini-séjour à La Rochelle du lundi 20 au mardi 21 avril 2026, pour un groupe de 24 enfants maximum (20 enfants minimum) de l'Accueil de Loisirs du Parc, accompagnés de 3 animateurs ;

Pour un montant prévisionnel de 3 378,34 € TTC se décomposant comme suit (pour un groupe de 24 enfants maximum) :

Transport SNCF (aller/retour gare Montparnasse – gare de La Rochelle Ville)	1 230,00 €
Hébergement en dur avec pension complète à l'Auberge de Jeunesse de La Rochelle	1 895,84 €
Visite des Tours	40,00 €
Visite de L'Aquarium de La Rochelle	212,50 €
Visite du musée Maritime	0,00 €

Étant précisé que des ajustements pourront être apportés en fonction du nombre définitif d'enfants inscrits ;

- 3) **DECIDE** de fixer la participation des familles à 141 € par enfant.
- 4) **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026 – chapitre 011.
- 5) **DIT** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2026 – chapitre 70.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 02 février 2026

Le Maire
Marc TOURELLE